

NUMÉRO 8 – LE LUNDI 8 FÉVRIER 2021

## LETTRE OUVERTE DU PRÉSIDENT DE LA FQM INTERNET HAUTE VITESSE - LE GOUVERNEMENT DISPOSE DE 20 MOIS POUR RESPECTER SON ENGAGEMENT

Dans une lettre ouverte publiée ce matin dans *La Presse*, le président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers, a interpellé le gouvernement Legault quant au respect de son principal engagement envers les régions, soit celui de brancher tous les foyers à Internet haute vitesse au cours d'un premier mandat. Il a rappelé l'impérative nécessité de déployer Internet sur tout le territoire; un service essentiel tant pour le fonctionnement et le développement des entreprises et le commerce en ligne, le télétravail, le téléapprentissage et la possibilité pour nos jeunes de poursuivre leurs études à distance, l'accès aux services gouvernementaux, la communication avec les proches et la sécurité de tous.

Il a déploré les échéanciers trop lointains et le manque de coordination entre le gouvernement fédéral et celui du Québec qui nuisent au respect des objectifs. Il a pressé le gouvernement de prendre des moyens exceptionnels pour accélérer et compléter le déploiement d'Internet haut débit et ainsi régler ce problème fondamental des régions.

La lettre est disponible [ICI](#).

## DEMANDES BUDGÉTAIRES DE LA FQM

Le président de la FQM a rencontré aujourd'hui le ministre des Finances, M. Éric Girard, pour lui présenter les propositions budgétaires de la Fédération québécoise des municipalités. Il lui a réitéré, tel qu'exprimé dans la lettre ouverte de ce matin, l'urgence d'investir massivement pour réaliser l'engagement gouvernemental d'assurer l'accès à Internet haut débit et la couverture cellulaire sur l'ensemble du territoire. Cet élément figure en tête de liste des demandes de la FQM.

Pour permettre une relance durable de notre économie, la FQM suggère également au ministre d'investir dans les infrastructures municipales, dans le soutien à nos entreprises, dans le programme RénoRégion, dans notre agriculture et nos cégeps ainsi que dans la mise en valeur de notre patrimoine bâti. La préparation du document présentant nos propositions budgétaires est le fruit du travail de nos membres réunis au sein des commissions permanentes et du conseil d'administration de la FQM.

La rencontre s'est tenue en présence de nos collègues de l'Union des municipalités du



Québec (UMQ), M<sup>me</sup> Suzanne Roy et M. Daniel Côté. Le ministre s'est dit enchanté du caractère constructif des propositions et a assuré qu'elles seront utiles à la rédaction du budget, les décisions quant aux orientations budgétaires du gouvernement n'étant pas encore arrêtées.

Vous pouvez consulter les demandes budgétaires de la FQM [ICI](#).

## FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ - AIDE FINANCIÈRE POUR DES PROJETS LOCAUX DE VITALISATION : LES ORGANISMES ONT JUSQU'AU 15 FÉVRIER POUR SOUMETTRE UNE INITIATIVE

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) tient à rappeler qu'un appel de projets est en cours jusqu'au 15 février dans le cadre de l'Aide financière pour des projets locaux de vitalisation.

Ce soutien financier, qui peut atteindre jusqu'à 50 000 \$, permettra d'agir dans les milieux qui présentent de grands défis économiques. Ainsi, les initiatives soutenues devront être réalisées dans une municipalité locale admissible où l'indice de vitalité économique (IVE) est faible.

Le Ministère invite les municipalités, les régies intermunicipales, les communautés autochtones et le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James, les entreprises d'économie sociale et les coopératives, les organismes à but non lucratif ainsi que les organismes des réseaux du milieu de l'éducation à déposer un projet.

Vous pouvez consulter le communiqué de presse [ICI](#).

## AJUSTEMENTS AUX GUIDES DE NORMES SANITAIRES DE LA CNESST RELATIFS À LA COVID-19

À la suite de l'annonce du gouvernement du Québec visant les assouplissements qui seront apportés aux mesures sanitaires en vigueur à compter du 8 février, la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) a apporté certains ajustements à sa Trousse - COVID-19, dont au [guide générique de normes sanitaires en milieu de travail](#) et à sept guides spécifiques à certains secteurs.

Les guides des secteurs suivants sont concernés :

- [Activités intérieures et extérieures de sport, de loisir et de plein air;](#)
- [Arts de la scène, salles de spectacle et cinémas;](#)
- [Commerce de détail et centres commerciaux;](#)
- [Commerce de gros;](#)
- [Institutions muséales et bibliothèques;](#)
- [Restauration et bars;](#)
- [Soins personnels et esthétiques.](#)

Ces guides ont pour but de soutenir les employeurs ainsi que les travailleuses et les travailleurs dans leur prise en charge de la santé et la sécurité. Les guides des normes sanitaires de la CNESST sont accessibles [ICI](#).

Le communiqué est disponible [ICI](#).

## RAPPEL DES CONSIGNES EN VIGUEUR À COMPTER DU 8 FÉVRIER EN CE QUI CONCERNE LES RELAIS DE MOTONEIGE, NOTAMMENT DANS LES RÉGIONS EN ZONE ROUGE

En cette saison de la motoneige, les autorités de la Santé publique ont annoncé les consignes sanitaires à respecter dans tous les relais à partir du 8 février, notamment ceux qui sont situés dans les régions au niveau d'alerte maximale (zone rouge).

Dans les régions situées en zone rouge, les relais de motoneige ou de quad peuvent ouvrir et être utilisés afin de permettre aux motoneigistes de se réchauffer et d'accéder aux toilettes. Le port du masque ou du couvre-visage y est obligatoire à l'intérieur. La capacité d'accueil est limitée en fonction de la distanciation physique de 2 mètres à respecter en tout temps entre les personnes n'habitant pas à la même adresse.

Dans tout lieu intérieur d'un relais de motoneige ou de quad ou dans tout bâtiment adjacent, il est interdit à la clientèle de consommer un repas. En ce qui concerne les relais qui disposent d'installations de restauration, ils peuvent continuer à offrir des commandes à emporter seulement.

Ce sont les propriétaires de ces établissements qui sont responsables de l'application des mesures sanitaires. De plus, il est interdit de tenir dans ces lieux tout type d'animation.

Rappelons également qu'en zone rouge, les motoneigistes sont tenus de respecter le couvre-feu entre 20 h et 5 h.

Soulignons que pour les relais qui disposent d'un service de restauration et qui sont situés dans une région en zone orange, les règles qui s'appliqueront à partir du 8 février seront les mêmes que celles qui concernent les restaurants, notamment celle d'accueillir un maximum de deux adultes par table, accompagnés de leurs enfants d'âge mineur. Les personnes doivent avoir une réservation et leurs coordonnées doivent être consignées dans un registre tenu par le propriétaire du restaurant.

Le communiqué peut être consulté [ICI](#).

## CAFÉS WEB – INSCRIVEZ-VOUS MAINTENANT!

**Le mardi 23 février 2021 de 9 h à 10 h**

**MEI : deux nouvelles mesures d'aide aux entreprises pour projets en économie circulaire et aux regroupements d'entreprises qui souhaitent solutionner un défi environnemental commun**

Le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) a lancé deux nouvelles mesures le 18 janvier dernier pour soutenir des projets innovants ou structurants à l'intérieur d'une chaîne de valeur, d'une filière ou d'une zone d'activités économiques.

Ces mesures s'adressent aux entreprises (secteurs industriel et commercial) et aux organismes à but non lucratif du Québec :

- Une mesure d'appui à des projets en économie circulaire
- Une mesure d'appui aux regroupements d'entreprises qui souhaitent solutionner un défi environnemental commun

Ce Café Web vise à présenter ces deux mesures, leurs modalités de déploiement ainsi que les différents types de projets admissibles.

Conférencières invitées :

M<sup>me</sup> Marie-Christine Roy, conseillère en développement durable

M<sup>me</sup> Anne Arena Daigle, conseillère en développement industrie, Direction de l'économie verte et de la logistique

Pour inscription gratuite, cliquez [ICI](#).

## PROCHAINS CAFÉS WEB À METTRE À VOTRE AGENDA

- 2 mars de 9 h à 10 h : [Comment faire affaire avec le gouvernement du Canada](#)
- 18 mars de 9 h à 10 h : [Le marketing simplifié : pour un impact direct sur vous et vos clients!](#)
- 27 avril de 9 h à 10 h : [La coopérative d'employeurs, une opportunité d'affaires en gestion des ressources humaines](#)
- 6 mai 2021 de 9 h à 10 h : [Comment accroître sa rentabilité en intégrant les aspects environnementaux et sociaux dans la stratégie d'affaires?](#)

## VOTRE SEMAINE DE FORMATION

### Dernière minute

Êtes-vous inscrit au webinaire relatif aux droits sur les mutations immobilières du jeudi 11 février 2021, à 9 h?

Il est encore temps : [La Loi concernant les droits sur les mutations immobilières, quoi de neuf?](#)

### Anticiper les élections 2021!

Si vous souhaitez anticiper la réservation des cours essentiels (dont celui obligatoire sur « Le comportement éthique ») en formule privée, le service de la formation répondra à vos questions et vous transmettra une offre.

Contactez-nous au [competences@fqm.ca](mailto:competences@fqm.ca).

### Se former à distance : vos options pour février

Les 75 sessions de formation offertes par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) jusqu'en juin 2021 en classe virtuelle [sont disponibles en un clic ICI](#).

Les cours de février :

- 13 février 2021 de 9 h à 12 h - [Les communications citoyennes à l'heure de l'acceptabilité sociale](#)
- 18 février 2021 de 9 h à 12 h - [La nécessité d'un travail d'équipe du maire et de la direction générale](#)
- 19 février 2021 de 9 h à 12 h - [MRC, comprendre et maximiser les outils de la gouvernance régionale](#)
- 20 février 2021 de 9 h à 16 h - [Adjugé ! Les coulisses de la prise de décision en matière de contrats](#)
- 25 et 26 février 2021 de 9 h à 12 h - [Sécurité civile: les élus-es, la loi et la prévention](#)
- 25 et 26 février 2021 de 13 h à 16 h - [La communication avec les médias et avec les citoyens](#)
- 24 février 2021 de 17 h 30 à 20 h 30 - [Le service à la clientèle](#) (et la gestion des situations conflictuelles)
- 27 février 2021 de 9 h à 12 h - [Les droits des élus-es municipaux à la représentation juridique dans le cadre de poursuites intentées contre eux dans l'exercice de leurs fonctions](#)
- 27 février 2021 de 9 h à 16 h - [Assumer son leadership en tant qu'élue – phase 2](#)

Et toujours 25 % de remise pour les membres grâce au code promotionnel transmis à votre municipalité.

La formation municipale à distance

